

42 rue Louis Lumière
75020 PARIS

Tél. 01 40 31 45 00

Fax. 01 40 31 45 42

contact@handisport.org

www.handisport.org

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



PARTENAIRE OFFICIEL DE
LA FÉDÉRATION ET DES
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



Destinataires :

- Mesdames et Messieurs
- les Président(e)s des Associations
 - les Président(e)s des Comités Départementaux
 - les Président(e) des Comités Régionaux

Pour Information :

- Mesdames et Messieurs
- les Membres du Comité Directeur
 - M. le Directeur Technique National
 - M. le Directeur Général
 - M. le Médecin Fédéral

N/Réf. GW/LD/AG N°019/106

Paris, le 07 février 2019

Objet : Dispositifs d'Aide à l'acquisition de matériel sportif en 2019 et Bouchons d'Amour

Cher(e)s Ami(e)s,

Partant de sa volonté de simplification des procédures, la fédération réunit cette année les programmes « aide fédérale à l'acquisition de matériel » et « bouchons d'amour » **dans un même dossier de candidature** à destination de ses associations affiliées (*clubs, comités départementaux et régionaux*). La dotation 2019 (*aide fédérale*) s'élèvera **au maximum à 115 000 €**.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

- **Catégorie 1 / matériel et investissement** : matériel de sport spécifique à la pratique handisport (*fauteuil de sport, tandem, prothèses de sport, etc.*),
- **Catégorie 2 / petit matériel d'adaptation** : aide technique d'adaptation à la pratique sportive (*rampe, licorne, potence, sangles, etc.*)

Attention ! Ne sont pas éligibles : le petit matériel pédagogique, matériels de bureau, véhicules, tenues sportives (*à l'exception des sports collectifs sourds*).

CRITERES A RESPECTER

Pour que votre demande soit prise en considération, il faut savoir que :

1. Votre association doit être **affiliée à la FFH et à jour de ses cotisations**.
2. Le devis ou la facture doit être d'un montant supérieur à 1500 € pour la catégorie 1 et à 800 € pour la catégorie 2.
3. Elle doit être **chiffrée** (*cf. Plan de financement du dossier de candidature*).

4. Un membre de votre association doit être présent ou représenté via un pouvoir à l'Assemblée Générale 2019 de votre comité régional.
5. Les factures originales et acquittées doivent être impérativement libellées **au nom de votre structure**.
6. Il ne sera pas admis que la facture soit substantiellement différente **du montant du devis**, ceci dans un souci de justice vis-à-vis de ceux qui confirment leur achat et qui se sentiraient lésés.
7. Il ne sera accepté qu'**un seul dossier de candidature par an**, par association affiliée.
8. Votre demande doit impérativement **être envoyée à votre Comité Régional** (par courriel), qui nous transmettra ensuite son avis (par courriel également).
9. La priorité sera donnée aux primo demandeurs, les autres demandes seront traitées en fonction des priorités des comités régionaux et du budget restant.

CONCERNANT LES BOUCHONS D'AMOUR :

10. Le club ou comité doit être **collecteur de bouchons**. Une vérification sera effectuée par l'Association des Bouchons d'Amour.
11. Le matériel doit être **mutualisable**, matériel individuel uniquement pour pratiquant à très faible revenu.
12. Avoir signé la **convention de partenariat** « bouchons d'Amour » en 3 exemplaires (1 pour le signataire du partenariat, 1 pour le responsable départemental Bouchons d'Amour, 1 pour le président régional des Bouchons d'Amour).

Pour ce faire, se rapprocher du Bigarchon de votre département ou du président de région (coordonnées disponibles sur le site : www.bouchonsdamour.com, rubrique « dans votre département » ou « coordonnées »).

Pour information, une tonne de bouchons = 500 000 bouchons = 235€

13. Entre 2 demandes, un délai de 12 mois est appliqué.

BARÈMES 2019 - AIDE FÉDÉRALE

<i>Nombre de licences</i>	<i>Montant maximum alloué</i>
<i>1 à 15 licences</i>	<i>500€</i>
<i>16 à 50 licences</i>	<i>600€</i>
<i>51 à 100 licences</i>	<i>700€</i>
<i>+ de 100 licences</i>	<i>900€</i>
<i>Comités départementaux</i>	<i>1 000€</i>
<i>Comités régionaux</i>	<i>1 200€</i>

N.B : Pour satisfaire toutes les demandes, en cas de dépassement de l'enveloppe globale, les montants ci-dessus pourront être revus à la baisse.

Procédure

1° - Envoyer votre dossier

Date limite : le **30 mai 2019** au plus tard

Pièces obligatoires du dossier :

- Formulaire « *dossier de candidature - Dispositifs d'aide à l'acquisition de matériel sportif* » contenant le plan de financement.
A télécharger sur www.handisport.org/aides-financieres/
- Devis daté de 2019 ou facture de 2019 (si déjà établie).

Comment ?

Il est demandé d'effectuer votre demande **par courriel** en envoyant votre dossier de candidature sous format numérique (*PDF remplissable*) avec le devis également sous format numérique.

→ à votre comité régional

(Retrouvez son adresse mail sur <http://annuaire.handisport.org/>)

et

→ à Léone DELPUECH (l.delpuech@handisport.org)

Le Comité Régional devra ensuite envoyer **par courriel le tableau des avis régionaux** (disponible sur www.handisport.org/aides-financieres/) à l.delpuech@handisport.org sur les demandes de ses clubs, de ses comités départementaux et sa propre demande le **30 juin 2019 au plus tard**.

2° - Traitement de votre dossier par la fédération

Bouchons d'amour

Les réponses seront données au fur et à mesure.

Aide fédérale

Les réponses seront données aux associations **à partir de mi-Juillet 2019** uniquement par courriel ; à cet effet, ne pas oublier de nous indiquer votre adresse courriel.

3° - Le règlement

Délais :

Bouchons d'amour

Les règlements s'effectueront dès réception de **la facture originale acquittée**.

Aide fédérale

Les premiers versements interviendront dès le mois de **septembre** sur production des **factures originales**.

Au-delà du 30/11/2019, plus aucune facture ne sera prise en compte.

Toutefois, il appartient à chaque responsable de solliciter une dérogation si celle-ci s'avère justifiée.

Pièces à fournir pour le règlement :

Le **dossier complet** comprenant :

- La notification de l'aide,
- le(s) facture(s) acquittée(s) datée(s) de 2019 comportant **la date d'achat et IMPÉRATIVEMENT le cachet du vendeur**,
- le RIB de l'association car le règlement s'effectue par virement bancaire.

Adresse d'expédition (uniquement pour le règlement final) :

FFH - Madame Léone DELPUECH - 42, rue Louis Lumière - 75020 PARIS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il existe d'autres possibilités de financements de vos projets. Pour plus d'informations, consulter les pages « aides financières » du Guide Handisport 2019.

Veillez croire, Cher(e)s Ami(e)s, à l'assurance de nos sentiments cordiaux et dévoués.



Léone DELPUECH
Trésorière générale



Guislaine WESTELYNCK
Présidente